



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question orale n° 48

## Texte de la question

M. Jean Jacques Vlody attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la nécessité de mettre en place un service de permanence médicale sur la commune de Cilaos à La Réunion. En effet, cette commune de 6 000 habitants se situe au centre de l'île dans le cirque naturel du même nom, dans la partie du massif du Piton des neiges. Il faut donc, pour y accéder, traverser une route comportant de nombreux virages sinueux, en épingles et étroits, bordés par des ravins et des falaises. Trois tunnels à une voie doivent également être traversés. Le CHU de Saint-Pierre a pour mission d'assurer le soin de proximité sur la commune de Cilaos et y a installé une antenne. Actuellement, une permanence médicale y est assurée uniquement les jours de semaine par les médecins libéraux exerçant dans le cirque de Cilaos. Les soirs et les week-ends, les habitants de Cilaos doivent se rendre au CHU de Saint-Pierre, situé à une heure de route afin d'être pris en charge en urgence. Compte tenu qu'il s'agit d'une destination touristique réputée pour ses randonnées et dont la population peut atteindre 40 000 personnes en période estivale, cette solution est insatisfaisante et doit pouvoir être modifiée et complétée pour répondre davantage aux besoins de la population, surtout les soirs et les week-ends. Des efforts ont déjà été engagés en ce sens grâce à l'intervention du SAMU 974 et au déploiement d'un dispositif de télémédecine permettant de venir en appui aux professionnels paramédicaux présents sur site la nuit et le week-end. Pour autant, ce mécanisme ne saurait être à lui seul considéré comme suffisant pour répondre aux besoins de santé dans le cirque. Il ne permet pas, en particulier, de répondre à ce stade à l'exigence formulée par le Président de la République d'une accessibilité en 30 minutes à une prise en charge en urgence. Par conséquent, il lui demande d'organiser un système de garde permanent et d'affecter des moyens nécessaires au CHU de Saint-Pierre afin de permettre la mise en place d'une permanence médicale sur la commune de Cilaos.

## Texte de la réponse

### PERMANENCE MÉDICALE DANS LA COMMUNE DE CILAOS

M. le président. La parole est à M. Jean Jacques Vlody, pour exposer sa question, n°48, relative à la mise en place d'une permanence médicale dans la commune de Cilaos.

M. Jean Jacques Vlody. Ma question porte sur l'offre de soins dans la commune de Cilaos, à La Réunion. Cilaos est une commune du centre de l'île de La Réunion, située dans un cirque naturel du même nom, qui compte 6 000 habitants tout au long de l'année. Isolée du reste de l'île, il faut, pour y accéder, emprunter une route de montagne très sinueuse, comportant de nombreux virages étroits ou en épingle, bordés par des ravins profonds et des falaises instables. Trois tunnels à voie unique doivent de surcroît être franchis. Les pluies, violentes et fréquentes dans cette région, entraînent fréquemment des éboulis qui bloquent bien souvent la route. Lorsque cela se produit, les habitants de Cilaos peuvent être littéralement coupés du monde pendant plusieurs jours, le temps pour les services des routes d'intervenir, comme cela fut le cas il y a à peine trois semaines.

Compte tenu de ces difficultés d'accès, le centre hospitalier universitaire de Saint-Pierre, qui a pour mission d'assurer les soins de proximité dans la commune de Cilaos, y a installé une antenne.

Actuellement, une permanence médicale est assurée par les médecins libéraux exerçant dans le cirque de Cilaos. Or cette permanence n'est assurée qu'en semaine et pendant la journée.

Les soirs et les week-ends, en cas d'urgence, les habitants de Cilaos doivent se rendre au CHU de Saint Pierre, situé à une heure de route. Lorsque la route est coupée, ils sont privés de ces soins d'urgence.

Cette situation est d'autant moins acceptable qu'elle ne concerne pas les seuls habitants de Cilaos. Destination touristique réputée pour ses randonnées, cette commune peut compter jusqu'à 20 000 personnes en haute saison. Ces touristes, qui pratiquent des sports à risques, sont également concernés.

Vous conviendrez avec moi, madame la ministre, que cette situation n'est pas satisfaisante et qu'elle doit être améliorée pour mieux répondre aux besoins de la population, qu'elle soit permanente ou de passage, les soirs comme les week-ends.

L'égal accès à des soins normaux est aussi un droit pour les habitants de Cilaos !

Reconnaissons cependant que, ces dernières années, des efforts ont été engagés en ce sens, notamment grâce à l'intervention du SAMU 974 et au déploiement d'un dispositif de télé-médecine permettant de soutenir les professionnels paramédicaux présents sur le site la nuit et le week-end.

Toutefois, ce mécanisme, expérimental, ne saurait à lui seul suffire. Il ne permet pas en particulier de répondre à l'engagement pris par le Président de la République de permettre à tous d'être pris en charge en urgence dans un délai de trente minutes.

Face à l'absence d'un système de garde satisfaisant, j'insiste sur la nécessité d'apporter des solutions adéquates aux habitants de Cilaos, avant qu'un drame ne se produise, comme celui qui a ému la France il y a peu.

Quelles mesures le Gouvernement compte-t-il mettre en oeuvre pour garantir la sécurité et la santé des habitants du Cirque ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée des personnes âgées et de l'autonomie.

Mme Michèle Delaunay, *ministre déléguée chargée des personnes âgées et de l'autonomie*. Monsieur Vlody, le cirque de Cilaos est en effet une région très enclavée de La Réunion. Un seul médecin libéral y réside en permanence. Ce professionnel assure également la couverture médicale des quelques lits de médecine du site hospitalier local du CHU de La Réunion. Une salle d'accouchement peut être " armée ", avec alors la présence d'un praticien hospitalier, en cas de coupure de la route suite à des événements climatiques ou des éboulements.

La permanence des soins en soirée, nuit et week-end, est assurée par le service des urgences du CHU, via un dispositif de télé-médecine reliant à distance les médecins urgentistes à l'infirmière de garde sur place sur le site hospitalier de Cilaos. Si nécessaire, un transport ambulancier ou l'intervention du service mobile d'urgence et de réanimation - le SMUR - sont mobilisés.

Si ce dispositif donne satisfaction pour la plupart des demandes de soins courants, il reste néanmoins fragile pour répondre aux situations de réelle urgence, et doit donc être consolidé dans le cadre de l'engagement présidentiel que vous avez rappelé.

L'Agence de santé de l'Océan indien étudie actuellement plusieurs solutions : renforcer la télé-médecine, élargir le recours au transport sanitaire hélicoptéré, promouvoir la création d'une maison de santé favorisant à terme l'installation et la résidence de professionnels médicaux et paramédicaux répondant davantage et sur la durée aux besoins de santé des habitants du Cirque. À titre subsidiaire, et en considération de la mission de l'hôpital public de sécuriser la permanence des soins dans les zones où celle-ci ne peut être assurée par les professionnels libéraux, il peut être envisagé de renforcer ponctuellement les effectifs des praticiens hospitaliers, positionnés alors dans le cirque, aux heures des plus forts recours.

Cette dernière solution, qui ne peut être écartée, devra cependant être examinée avec mesure au regard de l'importance des moyens médicaux hospitaliers qu'elle pourrait mobiliser.

Ces pistes devront être envisagées dans le cadre plus vaste d'un projet de santé pour le cirque de Cilaos, garantissant la cohérence et la complémentarité des différentes interventions.

La ministre des affaires sociales et de la santé, qui vous prie d'excuser son absence, a demandé à l'Agence de santé Océan indien de mener ce chantier prioritaire dans le cadre des consultations en cours sur l'accès aux soins urgents à moins de trente minutes. Le CHU de La Réunion y sera associé. Elle devra lui faire part de ses conclusions et lui indiquer notamment les besoins de renforts à mobiliser pour garantir la sécurité de l'accès aux soins urgents des habitants de Cilaos et des touristes.

M. le président. La parole est à M. Jean Jacques Vlody.

M. Jean Jacques Vlody. Je vous remercie de cette réponse, madame la ministre. Je prends acte que le Gouvernement considère Cilaos comme un secteur prioritaire et que des pistes sont étudiées pour trouver une solution pérenne à terme. Je serai vigilant, notamment auprès de l'ARS, pour qu'une réponse d'urgence soit immédiatement mise en oeuvre et que l'on n'attende pas des mois avant de dégager une solution définitive.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean Jacques Vlody](#)

**Circonscription :** Réunion (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 48

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [27 novembre 2012](#), page 6833

**Réponse publiée au JO le :** [5 décembre 2012](#), page 6074

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [27 novembre 2012](#)